



VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

OBJET : DONS À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE L'AUDE EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE POMAS

Nombre de conseillers en exercice : 33	Nombre de conseillers présents : 29	Nombre de votants : 33	Date de la convocation : 16 septembre 2026
---	--	---------------------------	---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de Lézignan-Corbières s'est assemblé au Palais des fêtes, Avenue Maréchal Foch sous la présidence de M. le Maire, Gérard FORCADA.

Étaient présents :

M. Gérard FORCADA, M. William COMBES, Mme Christine BÉNET, M. El Mahdi DAHBI, Mme Françoise CASTEL, M. Michel MASUYER, Mme Sabrina FITO, M. Laurent MARTINEZ, Mme Corinne ARMERO, M. Alain GARCIA, Mme Mireille SANTINI, M. Bernard ROUSSET, M. Christian ROIG, M. Philippe GALANO, M. Érik LE MOAL, Mme Christine FOULQUIER, M. Thierry CAUMEIL, M. Jérôme BACAVE-ESTEVE, Mme Magali GARY-BOBO, Mme Angélique ARCIET, Mme Vanessa BESLER, Mme Émilie FABREGAT, Mme Carol-Ann EHRHARD, Mme Pauline VILCHEZ, Mme Mélinda MARTIN, M. Denis PROVENT, M. Thierry DENARD, Mme Valérie DUMONTET, Mme Dominique GÉA

Étaient absents :

M. Jean-Charles PITT, M. André HERNANDEZ, M. Michel CANO, Mme Marie-Claude MARTINEZ

Avaient donné procuration :

M. Jean-Charles PITT à M. Gérard FORCADA, M. André HERNANDEZ à Mme Valérie DUMONTET, M. Michel CANO à M. Denis PROVENT, Mme Marie-Claude MARTINEZ à Mme Dominique GÉA

QUORUM : 17

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Gérard FORCADA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Corinne ARMERO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1111-1 et L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la lettre du Président de l'Association des Maires de France et de l'Association des Maires de l'Aude adressée aux Maires de l'AUDE reçue le 25 août 2026 ;

Le lundi 24 août 2026, une tornade d'une intensité exceptionnelle a balayé la commune de POMAS, impactant lourdement 300 habitations et causant plusieurs dizaines de blessés. Afin de faciliter la remise en état des équipements publics endommagés et la reconstruction des services essentiels de proximité, l'Association des Maires de l'Aude (AMA), avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), a activé un fonds de solidarité pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES tient à apporter son soutien et sa solidarité à la commune de POMAS. Aussi, il est proposé au Conseil municipal de contribuer à soutenir la commune de POMAS dans la mesure de ses capacités en faisant un don d'un montant de 5 000,00 (cinq mille) euros à l'Association des Maires de l'Aude dont le siège social est situé :

Maison des Collectivités
85 avenue Claude Bernard
CS 60050
11890 CARCASSONNE CEDEX

Il est demandé au Conseil municipal :

1/ D'approuver ce soutien financier et le versement de la somme de 5 000,00 (cinq mille) euros à l'Association des Maires de l'AUDE en faveur de la commune de POMAS.

2/ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Sur présentation de son rapporteur,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
Approuve à l'unanimité**

Et décide :

1/ D'approuver ce soutien financier et le versement de la somme de 5 000,00 (cinq mille) euros à l'Association des Maires de l'AUDE en faveur de la commune de POMAS.

2/ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard FORCADA

La secrétaire de séance,
Corinne ARMERO

